REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LES ENTREPRISES

Fourniture

Suite à l'Avis de marché AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX : MARCHÉ N° COG1018PROFPO – CO – 01082024 - TRAVAUX TSIEMÉ ET DJOUÉ voici les réponses aux questions posées par les entreprises

DATE DE PUBLICATION : 20/09/2024

PROJET N° : NDICI-AFRICA/2022/438-737

MARCHÉ N° : COG1018PROFPO – CO – 01082024 - TRAVAUX TSIEMÉ ET DJOUÉ

INTITULE DU MARCHÉ : Travaux d'extension/restructuration des Commissariats Centraux de Police de LA TSIEME (LOT 1) et de DJOUE (LOT 2), en République du Congo, Brazzaville

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

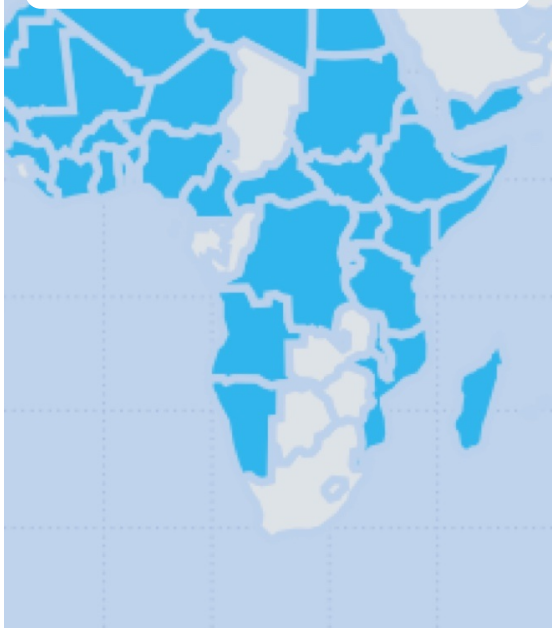
BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

3 Mois

Zone d'intervention

Afrique



SITE DE DJOUE :

1-État de la fosse : Quel est l'état actuel de la fosse à Djoué ?

Est-elle fonctionnelle ou nécessite-t-elle une réhabilitation ?

Réponse : La fosse n'a pas encore été testée. Elle nécessite une réhabilitation complète, ainsi que le remplacement de l'ensemble des réseaux qui y sont raccordés.

2-Clarifications sur les spécifications techniques :

- Page 21/34 du document 5.1 : Pourriez-vous préciser à quoi correspondent exactement les phases mentionnées ?

Réponse : Les phases servent à structurer le calendrier des travaux. L'entreprise soumissionnaire doit fournir un planning détaillé dans son offre.

3-Reprise des toitures : Bien que les surfaces à reprendre soient spécifiées (738 m² de bac acier), des détails supplémentaires sont-ils requis concernant les spécifications des matériaux ou l'étendue des réparations des boiseries de charpente ?

Réponse : Les toitures devront être refaites en utilisant les mêmes matériaux que ceux d'origine, conformément aux spécifications détaillées aux pages 9/16 et 10/16 du dossier « Exigences particulières pour CP Djoué ». Étant donné l'état vétuste des boiseries de charpente, elles devront être entièrement remplacées pour assurer la solidité et la durabilité de la structure.

4-Autonomie des panneaux solaires : Pour les panneaux solaires et batteries, quelle est l'autonomie exacte attendue ? Y a-t-il des directives spécifiques concernant la capacité minimale des batteries ou les types de panneaux solaires à utiliser pour l'alimentation des locaux (bureaux, couloirs, accueil) ?

- Option 1a : Autonomie de 10 heures.

Réponse : Une autonomie minimale de 10 heures est attendue pour les installations alimentées par les panneaux solaires, selon l'option 1 proposée. Afin de clarifier les niveaux d'autonomie, nous proposons les options suivantes :

- Option 1b : Autonomie de 24 heures.
- Option 1c : Autonomie de 48 heures.

Les panneaux solaires fourniront un système de secours continu pour les zones critiques, incluant :

- L'accueil ;
- Le bureau du chef de poste ;
- Les bureaux de plaintes ;
- Les caméras de surveillance des cellules de garde à vue ;
- Les bureaux de la Police Judiciaire (PJ) ;
- Les couloirs du rez-de-chaussée.

SITE DE LA TSIEME :

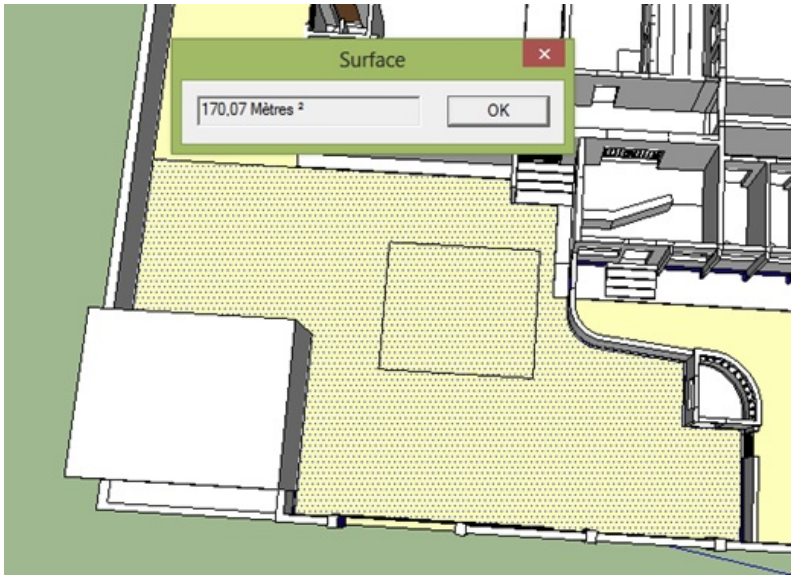
5-Travaux de fosse : Les travaux de rénovation de la fosse sont-ils déjà prévus pour le commissariat de Tsiémé ?

Réponse : La fosse doit être déplacée devant la nouvelle zone de sûreté, comme indiqué aux pages 24 à 26 du dossier « Tsiémé Congo VDEF3 ».

6-Dallage dans la cour : Est-il prévu de réaliser un dallage dans la cour de Tsiémé, notamment autour des nouvelles geôles ?

Réponse : Un dallage de 50 cm minimum de largeur devra être réalisé pour éviter les infiltrations d'eau près des fondations. Le dallage du patio doit également être intégré avec les évacuations d'eau (54 m²).

Une option sur le dallage devant l'entrée de la zone de sureté devra être proposée en option. Cette surface est de 170 m². Cf ci-dessous



Il est également nécessaire de prévoir des escaliers et un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au bâtiment, conformément aux spécifications décrites dans le dossier « *4.1 Dossier TSIEME congo VDEF3* »

POUR LES DEUX SITES (DJOUE ET LA TSIEME) :

7-Phasage des travaux : Les phases doivent-elles être exécutées dans l'ordre strict indiqué, ou les soumissionnaires peuvent-ils proposer une réorganisation des phases en fonction des contraintes et de l'avancement des travaux ?

Réponse : L'ordre des phases proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres est indicatif et vise à faciliter l'élaboration d'un planning pour le soumissionnaire. Celui-ci peut proposer un phasage alternatif, à condition de justifier cette réorganisation en fonction des contraintes spécifiques et de l'avancement des travaux.

8-Fonctionnement et signification des options : Pouvez-vous expliquer comment les différentes options fonctionnent et leur signification dans le contexte du projet? Comment doivent-elles être intégrées dans la proposition des soumissionnaires ?

Réponse :

Les options proposées dans le Dossier d'Appel d'Offres permettent d'ajuster et de personnaliser le projet selon les besoins spécifiques du Maître d'Ouvrage/œuvre. Voici comment elles fonctionnent et doivent être intégrées dans la proposition des soumissionnaires :

- **Options numérotées** : Les options sont numérotées pour indiquer leur importance ou préférence relative. Les numéros plus bas (comme Option 1) représentent des priorités plus élevées ou des choix préférés par le Maître d'Ouvrage/œuvre, tandis que les numéros plus élevés (comme Option 2, 3, etc.) correspondent à des ajouts ou modifications secondaires.
- **Fonctionnement des options** : Chaque option constitue une amélioration ou un ajout par rapport aux exigences de base du projet. Elles peuvent inclure des fonctionnalités supplémentaires ou des alternatives techniques.
- **Intégration dans la proposition** : Les soumissionnaires doivent présenter chaque option séparément de l'offre de base, en détaillant les coûts associés, les spécifications techniques, et les impacts éventuels sur le projet. Il est crucial de préciser si chaque option est proposée comme alternative ou en supplément à l'offre de base. Les options doivent être justifiées en termes de bénéfices et de coûts pour permettre au Maître d'Ouvrage/œuvre de prendre une décision éclairée.

En intégrant les options de cette manière, les soumissionnaires offrent une flexibilité et une personnalisation du projet tout en respectant les priorités établies par le Maître d'Ouvrage/œuvre.

9-Système de vidéosurveillance : Pouvez-vous indiquer le nombre de caméras, leur emplacement, et toute exigence particulière en matière d'autonomie et de sécurité, notamment en lien avec les panneaux solaires ?

Réponse :

Chaque cellule de garde à vue doit être équipée d'une caméra. Ces caméras seront installées à une hauteur suffisante pour être inaccessibles aux personnes gardées à vue, par exemple sur le mur en face de la cellule.

Leur emplacement est précisé dans le plan « Electricité de chacun des sites ».

Les équipements doivent offrir une autonomie minimale de 10 heures, 24 heures ou 48 heures conformément à la question n°6 citée supra.

Les panneaux solaires fourniront également un secours permanent pour :

- Le chef de poste,
- Les caméras des cellules de garde à vue,
- L'accueil et les bureaux de plainte,
- Les bureaux de la Police Judiciaire,
- Les couloirs.

10-Travaux électriques : En plus des prises, les travaux incluent-ils la rénovation des tableaux électriques et des luminaires au plafond ? Y a-t-il des spécifications particulières pour les marques ou les normes ? Y a-t-il des attentes spécifiques concernant la gestion de la charge électrique ou des dispositifs de sécurité ?

Réponse : Les travaux électriques incluent la mise aux normes de l'ensemble des installations dans les deux commissariats, couvrant les tableaux électriques, luminaires de plafond, et prises électriques, conformément à la norme NFC 15 100. Bien qu'aucune marque spécifique ne soit imposée, les équipements des marques LEGRAND et SCHNEIDER ou autres de même qualité sont fortement recommandés pour garantir la qualité et la conformité des installations.

En outre, il est essentiel que la gestion de la charge électrique soit correctement dimensionnée pour éviter tout risque de surcharge, et que les dispositifs de sécurité nécessaires soient intégrés pour garantir la sécurité des installations.

11-Alimentation en eau : L'alimentation en eau est-elle suffisante sur les deux sites ? Est-il nécessaire de prévoir un forage supplémentaire ou une bâche de stockage d'eau ?

Quels sont les détails concernant l'alimentation en eau aux sites de Tsiémé et Djoué ?

Réponse : Pour le site de Djoué, aucune alimentation supplémentaire ni forage ne sont nécessaires. Toutefois, les pompes existantes devront être remplacées et redimensionnées pour assurer un fonctionnement optimal du système d'alimentation en eau.

Pour le site de Tsiémé, un raccordement au réseau d'eau existant est requis.

12-Peintures extérieures (façades et pignons) : Quels bâtiments sont concernés exactement par les travaux de peinture extérieure ?

Réponse :

- **Djoué** : Les travaux de peinture concernent les murs en limite de propriété ainsi que l'ensemble des façades du bâtiment principal. Cela inclut également les locaux annexes adjacents au bâtiment principal, notamment les locaux PJ.
- **Tsiémé** : Les interventions de peinture couvriront les murs en limite de propriété, ainsi que toutes les façades du bâtiment principal et de l'annexe CDUI.

Pour les 2 sites, les détails spécifiques des zones à peindre sont précisés dans des plans fournis, garantissant une couverture complète et précise des surfaces concernées.

Pour plus de clarté, veuillez consulter les plans en annexes qui indiquent précisément les murs à peindre.

13-Peintures intérieures, carrelages, faux plafonds et portes : Pour quels bâtiments et quelles pièces spécifiques les travaux de peinture intérieure, de carrelage et faux plafond sont-ils prévus ?

Réponse :

- **Djoué** : Les travaux comprendront les peintures intérieures, les plafonds et les carrelages pour le bâtiment principal, ainsi que pour les locaux annexes adjacents au bâtiment principal, y compris les locaux PJ. Ils incluent également le nouveau bâtiment construit pour l'accueil.

- **Tsiémé** : Les travaux comprendront les peintures intérieures, les plafonds et les carrelages dans le bâtiment principal, ainsi que dans le nouveau bâtiment construit et la guérite. Une option pour le bâtiment de la CDUI devra être présentée dans l'offre.

Les peintures devront être réalisées sur l'ensemble de la hauteur des murs.

Ces interventions assureront une couverture complète de toutes les zones spécifiées, conformément aux plans et aux exigences du projet.

Pour les deux sites, les détails spécifiques relatifs aux zones de peinture intérieure et à la pose de carrelage sont clairement indiqués dans les plans fournis, assurant ainsi une couverture complète et précise des surfaces concernées. La peinture intérieure inclut également le remplacement de toutes les portes et des plafonds existants.

Pour plus de clarté, veuillez consulter les plans en annexe, qui indiquent précisément les zones à traiter.

14-Espaces à carreler (à la Tsiémé et à Djoué) : Pouvez-vous clarifier les zones qui doivent être carrelées à Tsiémé et à Djoué ?

Réponse : Pour plus de clarté, veuillez consulter les plans en annexes (nom de l'annexe) qui indiquent précisément les zones à prendre en compte.

15-Portails et murs : des précisions supplémentaires sont-elles requises, notamment sur les matériaux et les dispositifs de sécurité (panneau signalétique « Police », etc.) ?

Réponse : Les portails seront fabriqués en acier avec des tubes pleins, et les murs seront en béton plein, conformément aux dimensions spécifiées dans les documents de référence. Les détails complets sur les matériaux et les dimensions se trouvent dans les dossiers « Exigences particulières demandées pour CP Djoué » et « Exigences particulières demandées pour CP La Tsiémé ».

Concernant les dispositifs de sécurité, notamment le panneau signalétique « Police », des précisions supplémentaires sont données à la page 7/16 des dossiers mentionnés. Un schéma explicatif est également inclus en dernière page pour clarifier l'emplacement et les spécifications exactes des panneaux.

16-Brise-vues et cellules de sûreté : Pouvez-vous fournir des recommandations supplémentaires sur les matériaux, hauteurs ou spécifications esthétiques des brises-vues à prévoir pour dissimuler les cellules de sûreté ?

Réponse : À Djoué, les brise-vues seront en acier de type vénitien et devront garantir une ventilation adéquate. Ce sujet n'est pas applicable à La Tsiémé.

17-Vérifications des fenêtres et toitures : Les indications concernant les fenêtres et les toitures sont-elles confirmées telles que présentées sur les plans ?

Réponse :

- **Djoué** : Toutes les fenêtres du bâtiment principal, ainsi que celles des locaux annexes attenants (locaux PJ), doivent être remplacées conformément aux spécifications des plans.

Tsiémé : Le remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment principal est prévu. De plus, une option distincte doit être chiffrée pour le remplacement des fenêtres du bâtiment annexe de la CDUI.

Les plans indiquent ces interventions, et toute modification ou clarification pourra être abordée en fonction des besoins spécifiques du projet.

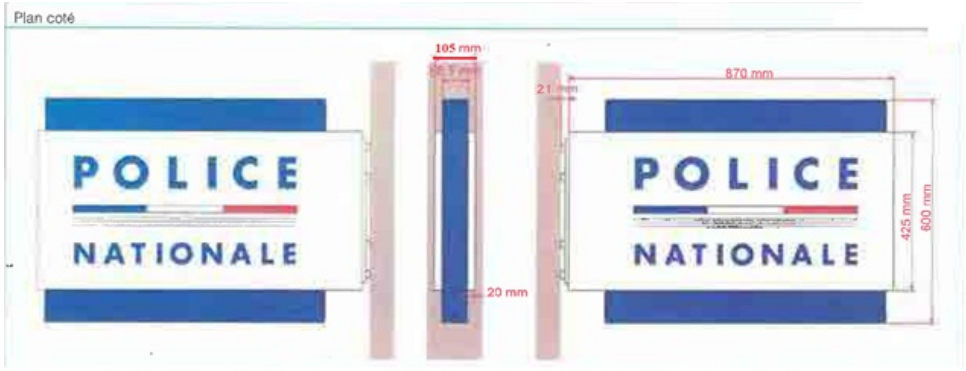
18-Sanitaires et fosses : Y a-t-il des exigences particulières à respecter pour les raccordements et la gestion des eaux usées ?

Réponse : Pour les deux sites, les réseaux d'assainissement doivent être entièrement remises aux normes. Cela inclut la remise en état et le fonctionnement optimal de tous les sanitaires, ainsi que la mise en conformité des raccordements aux systèmes d'eaux usées.

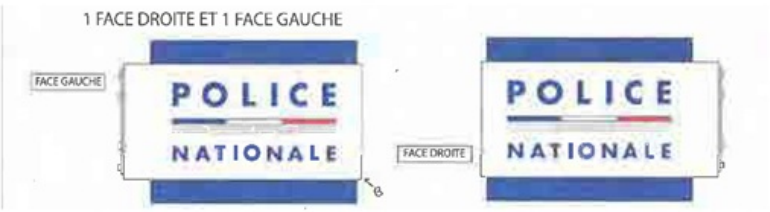
L'entreprise devra veiller à ce que toutes les installations liées à la gestion des eaux usées soient conformes aux exigences réglementaires et techniques.

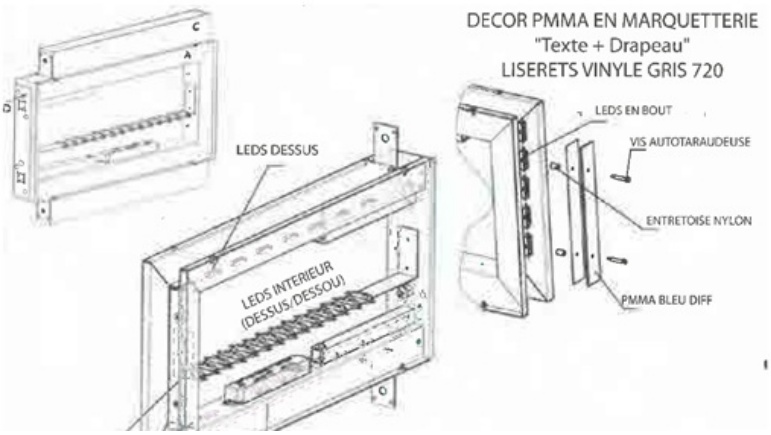
19-Panneau POLICE : Veuillez fournir un exemple de panneau « POLICE » pour les commissariats.

Réponse : Le panneau « POLICE » sera fourni par l'Administration Merci de prendre en compte les spécificités techniques du Panneau détaillées ci-dessous pour établir le budget.









20-Fondations du bâtiment qui sera étendue : Pourriez-vous nous indiquer le type de fondation recommandé pour la partie du bâtiment qui sera étendue ?

Réponse : Il est impératif de respecter les préconisations de l'étude des sols figurant dans le dossier d'appel d'offres (DAO).

21-Dalle de la toiture : Pourriez-vous préciser l'épaisseur requise pour la dalle de toiture ?

Réponse :

- Dalle de la réserve de Djoué : La dalle des plafonds devra avoir une épaisseur de 30 cm pour atteindre le même niveau que la dalle existante (projet d'extension).
- Dalle de la toiture des nouvelles cellules de garde à vue de la Tsiémé : La dalle des plafonds devra avoir une épaisseur de 30 cm. conformément au plan « A3 LA TSIEME existant et futur 200ème face BBV.pdf ».

22-Hauteur des sous-plafonds : Pourriez-vous nous indiquer la hauteur des sous-plafonds ?

Réponse : La hauteur minimale des sous-plafonds dans les espaces des bureaux devra être de 2,60 m en

moyenne.

23-Eclairage et ventilation bureaux de la PJ : Nous ne comprenons pas comment la ventilation et l'éclairage des bureaux de la PJ seront assurés dans la nouvelle configuration. Pourriez-vous clarifier ce point ?

Réponse : Pour garantir une ventilation et une luminosité optimales du bureau de la police judiciaire (PJ), tout en tenant compte du patio séparant les bureaux des gardes à vue, veuillez prévoir en option les éléments suivants : un système de climatisation, ainsi que des solutions supplémentaires portant sur l'éclairage pour une bonne luminosité.

24-Calcul des quantités : Comment calculer les quantités ?

Réponse : Nous avons fourni l'ensemble des mesures des plans, ce qui permet de calculer les superficies de construction et, par conséquent, les quantités nécessaires.

